

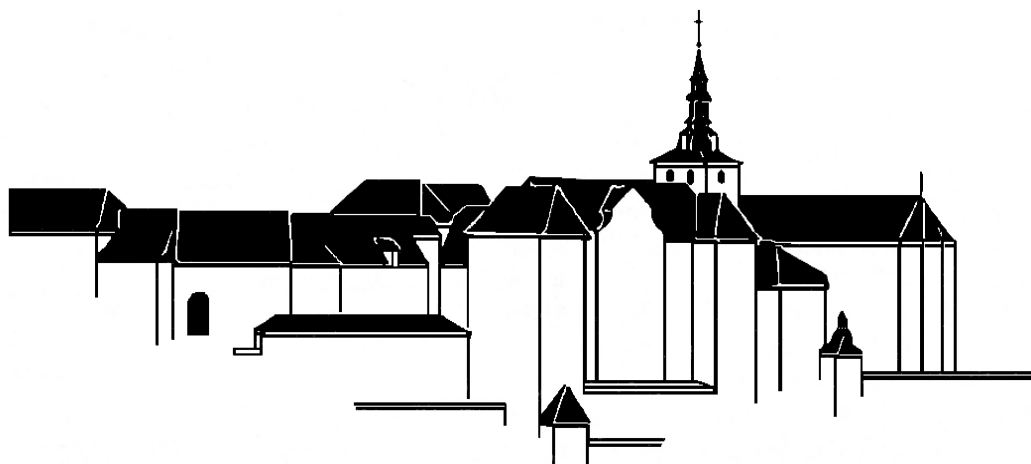
SEMINAIRE DE FLOREFFE

rue du Séminaire 7, 5150 FLOREFFE

Tél. : 081/447140 Fax : 081/445759

www.semflo.be

Le deuxième degré



Année scolaire 2010 - 2011

COMMENT CHOISIR ?

1. Tous les cours du deuxième degré te sont accessibles avec ton CEID (Certificat du 1^{er} degré).

La deuxième année s'appelle la 2^e commune, parce que tous les élèves y sont sur le même pied quand ils en sortent, même s'ils ont suivi des activités de base différentes: tu peux d'ailleurs abandonner ton activité de base de deuxième, et choisir autre chose en troisième.

2. Maintenant les orientations vont être différentes, et tu choisis normalement pour deux ans.

Même si certains changements seront encore possibles, ton choix t'engage pour la 3^e et la 4^e année (deuxième degré). Tu pourras ensuite adapter ton choix à l'entrée du 3^{ème} degré.

3. Tu choisis d'abord une section.

Puis, à l'intérieur de la section, tu composeras toi-même une partie de ton horaire. Mais qu'est-ce qu'une section?

Chaque section a ses qualités (et ses défauts), et tu y entres suivant tes aptitudes, tes intérêts et tes projets d'avenir.

IL Y A TROIS SECTIONS

1. La section de transition.

C'est la section qui existe à Floreffe. Tu y entres si tu te dis que tu pourrais, plus tard, faire des études supérieures, et si les cours généraux ne te rebutent pas trop. Mais n'oublie pas que tu peux même y choisir des options à caractère plus technique (comme scientifique industrielle), qui sont sur le même pied que les autres options. A la fin du 3e degré, tu obtiendras un Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur (CESS).

2. *La section de qualification technique ou artistique.*

Tu la choisis si tu préfères consacrer plus de temps à des cours techniques ou artistiques (jusqu'à 20 heures par semaine). On y obtient un Certificat de Qualification pour le métier qu'on a appris (CQ), mais aussi les mêmes certificats qu'en section de transition.

3. *La section de qualification professionnelle.*

Tu y entres si tu envisages directement l'exercice d'un métier. Là, tu obtiendras un Certificat de Qualification (CQ), et le Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur après une 7^e année.

Si tu as choisi une section de qualification, tu peux nous en parler: nous connaissons de bonnes adresses. Sinon, voici:

LA SECTION DE TRANSITION

Dans l'horaire de la semaine, il y a des cours de formation obligatoire, des options de base et une activité complémentaire.

A. LA FORMATION OBLIGATOIRE

Religion	2 heures
Histoire	2 heures
Géographie	2 heures
Français	5 heures
Mathématique	5 heures
Langue moderne I	4 heures
Sciences	0 ou 3 heures*
Education physique	0 ou 2 heures*

** 0 heures si tu préfères suivre ces cours en option de base.*

B. LES OPTIONS DE BASE

Il existe deux sortes d'options de base: *les options simples*, qui comportent quatre ou cinq heures de cours par semaine; et *les options groupées*, qui en comportent

huit. On les appelle "groupées" parce qu'elles regroupent des cours différents et des travaux pratiques. Tu le verras dans les pages suivantes. Tu remarqueras aussi qu'elles ont un caractère plus technique: n'oublie pas cependant qu'elles sont placées sur le même pied que les options simples. On est toujours en section de transition et on suit la même formation obligatoire.

Encore un petit conseil: *ne lie pas un cours à un autre*. Ce n'est pas parce que tu choisis telle option que tu dois prendre telle autre option ou suivre autant d'heures ici ou là. Il est préférable de ne pas trop te spécialiser ... mieux vaut une tête bien faite qu'une grosse tête!

Maintenant que tu as bien compris, le plus important reste à faire: choisir, en sachant que, de toute façon, tu dois en choisir au moins une et au plus deux.

Voici ce que nous proposons à ton choix:

B1. LES OPTIONS SIMPLES,

➤ **sciences (5h)**

Le programme prévoit, de façon équilibrée, biologie, chimie et physique ainsi que des travaux de laboratoire.

➤ **éducation physique (4h)**

Cette option s'adresse aux élèves présentant des aptitudes physiques correctes ainsi qu'une motivation et un intérêt pour l'ensemble des disciplines sportives.

➤ **latin (4h)**

Ce cours a été présenté dans le livret de la deuxième année. Idéalement, tu devrais avoir suivi le cours de latin 4h en 2e pour le continuer cette année.

➤ **grec (4h)**

Les aptitudes (littéraires) sont les mêmes que pour le latin, mais tu commences à zéro. Tu peux choisir cette option même si tu ne suis pas le latin en 3e.

➤ **langue moderne II (4h)**

Tu peux commencer l'apprentissage d'une deuxième langue moderne autre que celle que tu as choisie en première. Tu as le choix entre le néerlandais ou l'anglais.

➤ **sciences économiques (4h)**

On y aborde surtout les problèmes du ménage et de l'entreprise, les assurances, les factures, la comptabilité. Il n'est pas nécessaire d'avoir suivi le cours de socio-économie en 2e pour suivre ce cours.

➤ **sciences sociales (4h)**

Axé sur l'observation et la compréhension de la vie en société, le cours se construit autour des relations de l'homme avec son milieu.

B2. LES OPTIONS GROUPEES (*A Floreffe, on n'en propose qu'une.*)

➤ **scientifique industrielle : construction et travaux publics (8h)**

Cette option est basée sur la connaissance générale du bâtiment et des matériaux, avec une place importante donnée au dessin. Les heures se répartissent en 4 heures de dessin technique, 1 heure de statique et 3 heures de technologie.

C. L'ACTIVITE COMPLEMENTAIRE

➤ **expression artistique (2h)**

Il n'est pas nécessaire d'avoir suivi cette activité en deuxième pour aborder ce cours en troisième. Il est organisé dans le même esprit d'expression et de dépassement de soi et vise à développer la créativité de chacun.

IL TE RESTE MAINTENANT A COMPOSER TON HORAIRE.

A. Tableau des possibilités de choix.

L'horaire de la semaine n'étant pas extensible, certains cours doivent bien se donner en même temps. Utilise donc d'abord le tableau des possibilités de choix. Les branches y sont inscrites horizontalement, chaque petite case correspondant à une heure de cours. Tu colories les cours que tu souhaites choisir. Puis en lisant le tableau verticalement, tu vérifies si certaines petites cases que tu as coloriées se trouvent sur la même ligne, ce qui signifierait que ces cours se donnent en même temps, et que tu dois modifier ton choix.

B. Feuille de choix des options.

Sur la feuille qui t'est remise, et que tu rendras à la date demandée, tu fais un petit calcul savant: en additionnant

A. la formation commune

B. les options de base

tu dois obtenir au moins 29 heures et au plus 33 heures.

Si tu totalises 29 ou 31h et que cela t'intéresse, tu peux choisir en plus l'activité complémentaire dessin à 2h. Pour que cette activité soit organisée, il faut que le nombre d'heures disponibles le permette et que le nombre d'élèves qui la demandent soit suffisant.

Sache encore que l'organisation finale des cours peut dépendre de nouvelles directives éventuelles, du choix des autres élèves, et de l'avis du conseil de classe. S'il y avait une impossibilité, on t'en reparlerait pour te permettre de modifier ton choix.

Puis, il te restera à suivre les cours et à réussir ta troisième!

Bon courage!

CHOIX DES OPTIONS AU DEUXIEME DEGRE pour 2010-2011

<p>A <u>FORMATION COMMUNE</u></p> <p>Religion <u>2h</u>, Histoire <u>2h</u>, Géographie <u>2h</u> Français <u>5h</u>, Mathématique <u>5h</u></p> <p>Langue I soit Néerlandais <u>4h</u> (N I.4) soit Anglais <u>4h</u> (A I.4)</p> <hr style="border-top: 1px dashed black;"/> <p>Sciences <u>3h</u> ou <u>0h</u> (<i>0h si choix en option de base</i>) Education physique <u>2h</u> ou <u>0h</u> (<i>0h si choix en option de base</i>)</p>	<p>RHG . . . 6h FM . . . 10h</p> <p>LI . . . 4h</p> <hr style="border-top: 1px solid black;"/> <p>Sc . . . h EP . . . h</p>										
<p>B <u>OPTIONS DE BASE</u> (<i>tu dois choisir une option de base au moins</i>)</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tbody> <tr> <td style="width: 50%;">Education physique <u>4h</u></td> <td style="width: 50%;">Sciences économiques <u>4h</u></td> </tr> <tr> <td>Latin <u>4h</u></td> <td>Sciences sociales <u>4h</u></td> </tr> <tr> <td>Grec <u>4h</u></td> <td>Langue II Néerlandais <u>4h</u></td> </tr> <tr> <td>Sciences <u>5h</u></td> <td>Langue II Anglais <u>4h</u></td> </tr> <tr> <td>Scientifique industrielle : constr. et trav. publics <u>8h</u></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Education physique <u>4h</u>	Sciences économiques <u>4h</u>	Latin <u>4h</u>	Sciences sociales <u>4h</u>	Grec <u>4h</u>	Langue II Néerlandais <u>4h</u>	Sciences <u>5h</u>	Langue II Anglais <u>4h</u>	Scientifique industrielle : constr. et trav. publics <u>8h</u>		<p>_____ . _____ h _____ . _____ h</p>
Education physique <u>4h</u>	Sciences économiques <u>4h</u>										
Latin <u>4h</u>	Sciences sociales <u>4h</u>										
Grec <u>4h</u>	Langue II Néerlandais <u>4h</u>										
Sciences <u>5h</u>	Langue II Anglais <u>4h</u>										
Scientifique industrielle : constr. et trav. publics <u>8h</u>											
<p>C <u>ACTIVITE COMPLEMENTAIRE</u></p> <p>Expression artistique <u>2h</u></p>	<p>_____ . _____ h</p>										
<p><u>TOTAL : A + B + C</u></p>	<p>heures</p>										

L'horaire hebdomadaire, en additionnant les rubriques **A et B** doit atteindre
29 heures au minimum.

L'horaire hebdomadaire, en additionnant les rubriques **A, B et C** doit atteindre
29 heures au minimum
31 heures éventuellement
33 heures au maximum.

POSSIBILITES DE CHOIX AU DEUXIEME DEGRE

(29, 31 ou 33 heures par semaine)

Formation commune
(20h./sem.)

Formation optionnelle obligatoire
(9 à 13 h./sem)

FRANCAIS 5	LATIN 4				SCEs 3
		LATIN 4			
MATH 5		GREC 4		SCIENCES 5	
		EP 2			
LANGUE I 4	E.P 2		SCEs	←→	SCEs 5
		EP 4	←→	EP 4	
REL	ANGL. II 4				
		ANGL. II 4			
GEO	SC. Eco. 4				
		NEERL. II 4		EP2	
HIS2	Sc. Sociales				
	SCIENTIFIQUE INDUSTRIELLE: Construction et travaux publics				

Formation complémentaire éventuelle
(2h./sem.)

Une activité complémentaire ne peut être choisie que si les formations commune et optionnelle obligatoires totalisent hebdomadairement un minimum de 29 heures, mais sans atteindre la limite légale de 32 à 33 heures (selon les cas). Elle ne sera organisée que si le nombre d'heures disponibles le permet à l'école et si le nombre d'élèves qui la demandent est suffisant.

				ART 2	